

Le diocèse de Reims défend une église face aux initiatives d'une mairie

Author : Maximilien Bernard

Categories : [Art sacré](#)

Date : 11 octobre 2010

Depuis l'été, de nouvelles fresques recouvrent [les murs de l'église de Villy-la-Ferté](#) dans les Ardennes. Un ensemble de fresques aux tons pastel, réalisées dans un style naïf par Valérie Weber, **sur une commande de la mairie de Villy**. Le maire déclare :



L'église date des années 60. C'est un édifice moderne puisque la quasi-totalité du village a été détruite lors de l'attaque allemande en mai 40. [...] au départ, la municipalité avait envisagé un chemin de croix mais comme il existait déjà sous forme d'encadrements, j'ai proposé de représenter trois scènes de la Bible.

L'Annonciation, le Baptême de Jésus et l'Ascension ont vu le jour en juin et juillet. Le maire est ravi du travail réalisé et espère pouvoir inaugurer officiellement les fresques d'ici fin octobre. Mais la commission diocésaine d'art sacré de l'évêché de Reims (tenu par Mgr Jordan) ne l'entend pas de cette oreille. L'abbé Jean-François Pinard, son responsable, estime :

Nous avons été mis devant le fait accompli alors que la loi de 1905 stipule que si l'église appartient à la Ville elle est affectée au culte catholique ce qui signifie que la paroisse doit être consultée et associée pour toute intervention visant l'intérieur. Et la commission d'art sacré joue un rôle de conseil.

Pour l'abbé Pinard, il aurait été préférable de laisser les murs blancs «*afin de réfléchir la couleur des vitraux multicolores*». Au vu de la photo, je n'en pense pas moins.